*SUBVENTIONS ACCORDÉES PAR LA LIGUE POUR 2025*

*MÉRITE ÉCOLES DE GOLF : voir les barèmes dans le tableau Excel (site de la ligue) – Le montant Mérite Écoles de Golf à 10000€.*

*ÉCOLE DE GOLF PERFORMANCE : subvention attribuée aux 5 premières écoles de golf au mérite régional finale, signataires de la charte (cf. ci-après) selon le barème suivant : enveloppe de 6000€*

*1ère: 1600 € ; 2ème: 1400 € ; 3ère: 1200 € ; 4ème: 1000 € ; 5ème: 800 €*

 SYNTHÈSE AIDES DE LIGUE 2025 

Modifications et nouveautés identifiées en rouge

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| Bénéficiaire | Objet | Conditions d’attribution | Démarche | Montant |
| École de Golf | Ordre du mérite des écoles de golf | - En fonction du classement élaboré par la ligue et affiché sur le site rubrique" jeunes/écoles de golf", pour les U12 : ne sont pas retenus les points des sélectionnés interligues U12 qui n'honoreraient pas leur sélection  | *Attribution effectuée en fin* *d’année* (-50% si pas d'inscription à l'interclubs jeunes) | Enveloppe de 10000€   |
| École de Golf | Écoles « performance » | A condition d’avoir adhéré au "Label sportif Ecole de Golf FFGolf", d'avoir signé et appliqué la charte « école de golf performance de ligue 2024» et d'être classée dans les 5 premiers au mérite régional des écoles de golf  | Attribution aux 5 premières écoles de golf effectuée en fin d’année (somme en fonction du classement) (- 25% par item de la charte non respecté) | Enveloppe de 6000€ |
| École de Golf | Prorata de l’évolution des licences jeunes (- de 12 ans) | En fonction du pourcentage de l’évolution des licences jeunes dans votre club | *Pourcentage subvention / Evolution licences jeunes :**120% de la subvention /évolution> 20%**110% de la subvention /évolution >10%* | Enveloppe maximum de 1000€ |
| École de Golf | Charte Transition Écologique | À condition d’avoir signé et appliqué la charte « transition écologique des écoles de golf de Ligue »  | *Attribution aux clubs signataires et ayant appliqué les actions présentes dans la charte.* | 200 euros par club100 euros chaque item. |
| Joueurs (ses) cibles fédérales (CRE) année (nés en 2010 ou après)Le défraiement des partenaires d’entraînement préalablement identifiés sera statué après clôture du budget 2025. | - Performances en Grands Prix : compétitions classées 10 et moins et A à G ; hors de son club de licence - Performances en compétitions U16 : Grands Prix Jeunes U16- Internationaux  | - En fonction du classement obtenu dans la compétition, en privilégiant les épreuves en ligue en cas de même date hors ligue (voir conditions contrat et recommandations ETR) - En fonction du classement obtenu dans sa catégorie en privilégiant les épreuves en ligue en cas de même date hors ligue (voir conditions contrat et recommandations ETR | Demande écrite sous 2 semaines *Remboursements par la ligue à la clôture du ranking national de décembre* sous réserve d'être licencié dans un club de la ligue PDL l'année suivante(Formulaire & barème en annexe 1) Demande écrite sous 2 semaines *Remboursements par la ligue à la clôture du ranking national* sous réserve d'être licencié dans un club de la ligue PDL l'année suivante(Formulaire & barème en annexe 1) | 10 000 €  |
| Joueurs (ses) MEMBRES DU CRE (Centre régional d’Entraînement)  | Contrats d’objectifs signés par les joueurs et familles :-Critères DTN -Sélections équipe de France | Atteindre le ou les objectifs de progression fixé en début d’année contractuellement avec l’Équipe Technique Régionale et sous réserve de respecter le contrat qui lie le joueur et la Ligue | Présentation d’un justificatif établi par l’enseignant *Règlement effectué au joueur à la clôture du ranking national)*  | Critères atteint : Moyenne de scores 6 mois : 80 eurosRanking national : 80 eurosDouble critère : 200 eurosSélection Équipe de France 150€ |
| Joueurs(ses) jusqu’à catégorie U14  (nés en 2010 ou après) | - Championnats de France jeunes (U12, benjamins)- Aide à l'hébergement au Championnat de France des Jeunes U14 pour la phase des match play uniquement | - Bourse de cours de pro versée au jeune en fonction des résultats (Cut passé = 150€ (x2 si 1ère année) maximum + 100€ maximum / match gagné) sous réserve d'être licencié dans un club de la ligue PDL l'année suivante-50€ forfaitaires par jour de compétition après le CUT (hors qualification) | -Attribution effectuée aux parents en décembre et sur justificatif du pro et projet validé par l'entraîneur régional-sur présentation à la ligue des justificatifs de frais d'hébergement | Maximum enveloppe de 3000 € 50€/jour de compétition après le passage du CUT |
| U12  | Jeune prometteur ciblé par l’ETR  | Si projet d’entraînement écrit par le pro du club et sur validation de l'équipe technique régionale et pour les U12 à condition d'honorer la qualification à l'Interligues | Présentation d’un justificatif établi par l’enseignant (règlement effectué au joueur) | Bourse individuelle de coursDe 150€ |
| Jeunes scolaires | Intégration de jeune scolaire dans l’école de golf | Convention entre club et établissement scolaire | Demande à la ligue en fin année scolaire (formulaire en annexe 2) | 50 € par jeune |
| CLUBS | Occupation de terrain pour épreuve de ligue adultes sur golf 18 trousOccupation sur golf Pitch&PuttCompétitions et stages jeunes  | \*Compétitions individuelles en week-end par jour de compétition :moins de 50 participants : 700 €de 50 à 80 participants : 900 €plus de 80 participants : 1200 € Compétitions par équipes en week-end par jour de compétition :en dessous de 10 équipes : 900 €, plus de 11 équipes : 1100 € * 400 € pour la journée
* Mise à disposition gracieusement
 | Facture à adresser à la ligue sous 2 semaines |  |
| Comités départementaux | Projets des comités départementaux |  | Acompte versé de 50% en mars et solde variable en décembre en fonction des actions réalisées | Enveloppe de 12000 € + 2000 € pour actions complémentaires validées par la Ligue |
| Établisse-ments scolaires publics privés | Aide à la création ou au renouvellement d’animations golf au sein des associations sportives des établissements du secondaire, public et privé | -Participation aux compétitions régionales UNSS & UGSEL-Signature d'une convention établissement scolaire - golf-Bilan sportif | Attribution à postériori sur présentation des documents visés par le chef d’établissement et le gestionnaire du golf | Frais d’utilisation des installations à concurrence de 200 € par établissement. |
| USEPUNSSUGSELFFSU | Aide aux déplacements en compétitions scolaires officielles | Convention entre ligue et directions concernées et sous réserve de la tenue à minima d’une réunion de la commission mixte régionale (CMR) et de l’atteinte des objectifs fixés. | Facture détaillée à adresser en fin d’année scolaire | 50% des frais plafonnés à 500 € par DR  |